



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MAI 2023

Délibération n°3 Tarifs 2023 ateliers d'éducation artistique et culturelle

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'éducation,
Vu la Loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé École supérieure d'art d'Avignon,
Considérant la délibération relative aux tarifs des ateliers libres pour le cycle scolaire 2022-2023 ;

Considérant que l'ESAA développe au travers du projet d'établissement des actions d'enseignement artistique et culturel (EAC) en répondant notamment à la demande de la Ville d'Avignon ;

Considérant l'inscription des ateliers libres dans le PASS CULTURE ;

Considérant qu'il convient d'adopter les tarifs des prestations pour l'éducation artistique et culturelle pour l'année scolaire 2023-2024, il est proposé d'adopter les tarifs ci-dessous ;

Il est proposé d'organiser les ateliers d'EAC à compter du lundi 2 octobre 2023 de la manière suivante :

9 ateliers accueillant chacun de 12 à 15 maximum
8 disciplines rythment le cycle scolaire 2022-2023
20 semaines de cours (hors vacances scolaires)

	Ateliers prévisionnels	Nature	Nombre de places	Jour	Plage horaire
1	Atelier photographie	Photographie	15	Mardi	18h00-20h30
2	Atelier dessin seniors	Dessin	24	Mardi	10h/12h et 14h/16h
3	Atelier Grands-débutants Adultes	Grands débutants adultes	12	Vendredi	18h00-20h00
4	Jeune public - CP/CE1 et CE2	Arts et dessin	12	Mercredi	13h00-14h30

5	Jeune public - CM1 et CM2	Arts et dessin	12	Mercredi	15h00-16h30
6	Jeune public collégiens	Arts et dessin	12	Mercredi	17h00-18h30
7	Jeune public Lycéen (prépare ton parcours sup!)	Arts et dessin	12	Samedi	10h00-12h00
8	Atelier Adulte	Offre à créer (selon profil étudiant)	12	Samedi	14h00-16h00
TOTAL			111		

Des stages pendant les vacances scolaires et des master classes sont proposées et rythment la vie de l'école en plus de l'offre EAC en direction du public dit « empêché ».

Cette offre s'intégrera notamment dans le cadre d'Avignon, Terre de culture jusqu'en 2025 en privilégiant les liens déjà établis avec les centres sociaux d'Avignon autour de projets partenariaux.

Pour l'année 2022 2023, l'ESAA pu notamment offrir aux avignonnais.es des ateliers et actions artistiques en partenariat avec le Festival *C'est pas du luxe*, l'ONAP, et le TOTEM, les centres sociaux L'espace pluriel et La Croix des Oiseaux.

Des règles fixent le fonctionnement des ateliers d'EAC :

Les inscriptions aux ateliers annuels se font pour une discipline donnée et un jour donné, aucune permutation n'est possible. Une même personne peut assister à plusieurs cours, sous réserve d'avoir acquitté les droits d'inscription pour chaque discipline.

Toutes les inscriptions pour les ateliers annuels se font dans la limite des places disponibles de juillet au 30 septembre. L'inscription en cours d'année est exceptionnelle et relève de la décision du chef d'établissement pour les ateliers libres annuels.

Une offre de prestation est aussi possible pour les groupes (structure à but non lucratif et structure à but lucratif).

Aucun remboursement ne peut intervenir en cas de non suivi des cours pour raisons personnelles (sauf cas de force majeure).

Les participant·e·s doivent par ailleurs pouvoir justifier d'une couverture en responsabilité civile (personnelle ou parentale) pour les dommages qu'ils/elles seraient susceptibles de causer.

Le Conseil d'administration du 12 mai 2023, après en avoir délibéré ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : les tarifs des activités de l'ESAA applicables pour le cycle scolaire 2023-2024 sont déterminés ainsi qu'il suit :

Tarif ateliers libres (unité) Cours hebdomadaires pour une année scolaire		
	Résidence à Avignon	Résidence hors Avignon
Enfant	180€	230€
Adulte	230€	300€

Tarifs dégressifs ateliers libres (unité) Famille (à partir du 2nd inscrit dans la même famille) Multi-cours (à partir de la 2^e inscription pour la même personne)		
	Résidence à Avignon	Résidence hors Avignon
Enfant	135€	185€
Adulte	180€	230€

Tarif ateliers libres (unité) Tarifs sociaux : étudiants boursiers, allocataires chômage, RSA, situation de handicap, * Cours hebdomadaires pour une année scolaire		
	Résidence à Avignon	Résidence hors Avignon
Boursier (hors ESAA)	75€	75€
Enfant	75€	100€
Adulte	100€	140€

**sur production d'une pièce justificative*

Tarif stages enfants		
	Résidence à Avignon	Résidence hors Avignon
5 heures	20€	25€
10 heures	40€	50€
15 heures	60€	75€
20 heures	80€	100€

Tarifs évènements enfants	
Durée de l'évènement 3 heures	10 euros par enfant

Tarif stages adultes		
	Résidence à Avignon	Résidence hors Avignon
5 heures	30€	40€
10 heures	60€	80€
15 heures	90€	105€
20 heures	110€	130€

Tarif Master Class		
	Résidence à Avignon	Résidence hors Avignon
Prestation individualisée (forfait par heure)	25€	30€
Forfait Demi- journée/soirée	50€	60€

Forfait Journée	100€	120€
Semaine (5 journées)	500€	600€

Tarif Prestations à la carte pour des groupes (15 personnes maximum)		
	Structure à but non lucratif	Structure à but lucratif
Prestation à l'heure	100€	125€
Forfait Demi-journée/soirée	400€	500€
Forfait Journée	800€	1 000€
Semaine (5 journées)	4 000€	5 000€

ARTICLE 2 : A titre exceptionnel, le directeur est autorisé à accorder des exonérations par le biais de certificat administratif ou des réductions de tarifs exceptionnels.

ARTICLE 3 : il est décidé d'autoriser le directeur et l'administrateur à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre des nouveaux tarifs.

ARTICLE 4 : l'application de ces tarifs sera effective dans le budget de l'école d'art pour le cycle scolaire 2023-2024.

Membres	16
Présents	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Le Président du Conseil d'administration
Damien Malinas

